

Organisation

Durée:

2 jours (14 heures)

Lieu:

Intra dans les locaux de l'établissement demandeur ou inter dans les locaux d'Axe Pro Formation, InnoPôle Provence, Route de Pelissanne 13300 Salon de Provence

Tarif

En session inter dans nos locaux: 250€/jour et par participant.

En session intra: nous consulter

Contact

04 90 55 97 91

a.picca@axe-pro.fr



Les personnes en situation de handicap, sont invitées à nous contacter pour envisager ensemble les aménagements

pouvant être apportés au parcours de formation. Vous pouvez pour cela contacter la référente handicap Amandine PICCA par mail : a.picca@axe-pro.fr ou par téléphone : 04.90.17.00.72

Présentation

L'Entretien Professionnel biennal introduit par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 est un rendez-vous obligatoire entre un salarié et son employeur (ou son représentant hiérarchique). Il s'adresse à l'ensemble des salariés d'une entreprise, association, structure..., quelle que soit sa taille. Il a lieu obligatoirement tous les deux ans et lors de toute reprise d'activité suite à une longue interruption (ex : congé parental). L'entretien Professionnel permet d'accompagner un salarié dans des perspectives de changement ou d'évolution professionnelle. Il identifie les besoins en formation de courte ou de longue durée permettant au salarié d'atteindre ses objectifs professionnels. A ce titre, l'entretien professionnel est un acte managérial essentiel à partir duquel les besoins en matière de formation et de développement de compétences peuvent être repérés et les actions à mettre en œuvre, identifiées. Les premiers entretiens professionnels doivent être réalisés avant le mois de Mars 2016... Les entreprises d'au moins 50 salariés encourrent une sanction financière (versement d'une somme forfaitaire à l'OPCA) si, au cours d'une période de 6 ans, le salarié n'a pas bénéficié des entretiens obligatoires et d'au moins deux des trois mesures ci-après (action de formation et/ou certification et/ou progression salariale ou professionnelle).

ATTENTION : L'Entretien Professionnel ne doit pas être confondu avec l'entretien annuel d'évaluation, ces deux dispositifs étant totalement différents et dissociés.

Objectifs

- Comprendre l'importance et l'impact de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014
- Identifier les objectifs de l'entretien professionnel et développer des outils adaptés
- Comprendre la manière de définir un projet professionnel (ou de formation)
- Savoir initier une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en utilisant les données des entretiens professionnels

Public concerné

Chef de service, chef de secteur, responsable RH, Encadrant intermédiaire étant en charge de mener les entretiens professionnels ou pressenti pour assurer cette mission au sein de l'entreprise.

Pré-requis

Aucun

Délais d'accès

15 jours avant le début de la session

Profil Intervenant

Consultante/formatrice en gestion



**Formation - Conseil
Accompagnement**
www.axe-pro.fr

Innopôle Provence,
Route de Pelissane
13300 Salon de Provence
Tél.: 04-90-55-97-91
Courriel : contact@axe-pro.fr

Organisme de formation
déclaré sous le
N° 93 130 722 413
*Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat*

Habilitation ANESM
N° H2011-07-779
Organisme de Développement
Professionnel Continu (DPC)

Version du document
03 avril 2024

Contenu du programme

- Ouverture de la session
- Présentation de l'intervenant, des participants et du thème de formation
 - Les enjeux de l'entretien professionnel
 - A quoi ça sert, pour qui, pourquoi ?
 - Le cadre Légal (la loi n°2014-288 du 5 mars 2014)
 - Différence entre Entretien Professionnel et l' Entretien Annuel d'évaluation
 - Problématiques pouvant être rencontrées, l'obligation de l'employeur, les sanctions en cas de carence
 - Passer à l'action
 - Informer le personnel et sensibiliser les Instances Représentatives du Personnel (I.R.P.)
 - La préparation à l'Entretien Professionnel et les documents supports
 - Créer les conditions et se préparer
 - Canevas pour conduire l'entretien
 - Conduire l'entretien
 - Etude de cas et retour
 - Approche de la communication en « face à face »
 - Mise en situation en sous-groupe, retour et analyse
 - Conclure l'entretien
 - Eléments de la formation professionnelle (Initier une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences-GPEC, faciliter l'élaboration du plan de formation)
 - Le suivi à n+1
- Bilan de fin de session/Questions/Réponses/Evaluation de la formation/Evaluation du transfert des connaissances/Tour de table et expression libre/Expression orale des objectifs de chacun à l'issue de la formation